

Arrêté Conjoint N°2020 --- 628 MINEFID/MS

portant tarification et modalités de répartition des recettes des prestations liées à la réalisation des tests COVID-19 des passagers non à jour à l'arrivée aux points d'entrée et voyageurs internationaux au départ du Burkina Faso.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT
LE MINISTRE DE LA SANTE

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2019-004/PRES du 24 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2019-004/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2019-01332/PRES/PM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018-0272/PRES/PM/MS du 12 avril 2018 portant organisation-type des départements ministériels ;

Vu la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2020-354/PRES/PM/MINEFID du 18 mai 2020 portant organisation du Ministère de l'Economie des Finances et du Développement ;

Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;

Vu le décret n°2017-0182/PRES/PM/MINEFID du 10 avril 2017 portant modalités de contrôles des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics ;

Vu le décret n°2017-0106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime juridique des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics ;

Vu le décret n°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n°2016-599/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant régime juridique applicable aux comptables publics ;

Vu le décret n°2006-186/PRES/PM/MFB du 02 mai 2006 portant création de perceptions spécialisées auprès des départements ministériels et des institutions ;

Vu l'arrêté interministériel n°2020-277/PRES/MS/MTMUSR/MDNAC/MATDC/MSECU/MCIA/MAEC/MIABE du 14 août 2020 portant adoption des directives sanitaires pour la gestion des voyageurs dans le contexte de la pandémie de la maladie à Coronavirus (COVID-19) au Burkina Faso ;

Article 6 Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.

Ouagadougou, le 14 DEC 2020

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement



Le Ministre de la Santé



Professeur Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Ampliations :

- CAB/MS/MINEFID
- DAF/MS/MINEFID
- DGB
- DGTCP
- IGF
- RG/DGTCP
- PS/MS
- SAD/DGTCP
- Coordonnateur-CSS